

**A l'attention des parents d'élèves
de l'école publique du Rocher Inoguen**

Objet : Protocole sanitaire – rentrée du 2 novembre

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le protocole sanitaire renforcé applicable aux écoles et aux services périscolaires (cantine, garderie).

Deux nouvelles mesures vont vous impacter directement :

- le port du masque obligatoire dès l'âge de 6 ans (les masques sont à la charge des parents)
- les parents ou toute personne qui viendra chercher les enfants devront disposer d'une attestation permanente pour amener vos enfants à l'école ou les ramener.
 - Pour l'école publique et la garderie scolaire, il y aura une attestation commune à remplir par vos soins.
 - Pour le centre de loisirs le mercredi, il y aura une attestation particulière pour ce jour là. Ces modèles seront fournies et tamponnées ou signées par chaque entité responsable.

Gestes barrières:

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence:

- se laver les mains à l'arrivée dans l'école,
- avant et après le repas,
- avant et après les récréations
- après être allé aux toilettes,
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile,

Les locaux :

- Le nettoyage et la désinfection des locaux sont réalisés une fois par jour
- Les salles de classe seront aérées le plus fréquemment possible (au minimum toutes les 2 heures) et au moins 15 minutes à chaque fois.

Organisation de la cantine :

- Il y a deux services pour chaque école (l'école privée entre 12h00 et 12h40 et l'école publique de 12h40 à 13h20). La partie haute du restaurant est pour les enfants en maternelle et la partie basse est pour les enfants en élémentaire.
- Les élèves se lavent les mains avant et après chaque repas, pendant le repas, s'ils sont amenés à aller aux toilettes
- Les agents rappellent les gestes barrières aux enfants en début de chaque repas: ne pas partager de la nourriture, de l'eau, les couverts...
- Le service des enfants se fait à l'assiette c'est-à-dire que les enfants ne bougent pas de table
- Les agents en charge du restaurant scolaire font un ménage basique entre le passage de chaque groupe d'enfants aux sanitaires (poignets, wc, robinets, lavabo etc.)

- les enfants de l'école publique jouent dans leur cour ou préau jusqu'au repas. par souci d'équité et si nous sommes toujours contraints par ce protocole, l'organisation horaire sera inversée entre les deux écoles après les vacances de février

Le rôle des parents:

- Nous rappelons aux parents d'élèves le rôle actif qu'ils doivent jouer auprès de leurs enfants, conformément aux instructions définies dans le cadre du protocole sanitaire
- Les parents d'élèves sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école
- Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 degrés ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.
- De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifié comme contact à risque, ne doivent pas se rendre dans l'école. Ils en informent le directeur ou la directrice.
- Les personnels doivent s'appliquer la même règle.

Moyens mis en oeuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel :

Conduite à tenir en cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève ou un adulte (enseignant, ATSEM, le cas échéant agent d'entretien):

- Isolement immédiat de l'enfant avec port du masque pour les enfants de plus de 6 ans, dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale
- Eviction de la personne symptomatique
- Information de l'élève et de ses représentants légaux des démarches à entreprendre (consultation du médecin traitant ou de la plate-forme StopCovid 19) par le directeur ou la directrice de l'école
- Délocalisation temporaire, dans la mesure du possible, du lieu de classe avant nettoyage et désinfection de ce dernier
- Un nettoyage et une désinfection de lieux de vie concernés puis aération et ventilation renforcée.

Le maintien des écoles dans ce contexte sanitaire ne peut se faire qu'avec votre concours.

Nous comptons sur l'ensemble des parents d'élèves pour informer leurs enfants en ce sens.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Claudie BENARD

Conseillère déléguée aux écoles et
au restaurant scolaire